

1/ Vers un déconfinement des activités sportives ?

Vous êtes nombreux à nous adresser des questions quant à une éventuelle reprise des activités sportives dans les jours, semaines qui viennent.

Le Conseil national de sécurité (CNS) qui se réunira ce vendredi 24 avril devrait annoncer une série de mesures allant vers un déconfinement progressif du pays.

Pour le secteur sportif, ce que nous savons actuellement est que la Ministre des Sports, Valérie Glatigny, a fait parvenir une série des questions au CNS pour les activités sportives (questions réalisées sur base de contacts avec le secteur) via le Ministre-Président de la FWB.

D'après plusieurs médias, le Groupe d'experts chargé de l'Exit strategy (GEES) a par ailleurs déjà annoncé que son avis au CNS comprendrait la possibilité de reprendre certaines activités comme le golf, le tennis, la pêche, le kayak ... mais toujours à deux personnes maximum et dans le respect des règles de distanciation. Il apparaît aussi que, pour les disciplines concernées, vestiaires, sanitaires, cafétérias devraient être rendus inaccessibles. Notons qu'il s'agit ici d'informations de certains médias et qu'il appartient au CNS de prendre les décisions et que celles-ci pourraient ne pas suivre ces recommandations. La Première Ministre a d'ailleurs indiqué que « Les réunions sont toujours en cours, y compris au niveau des experts eux-mêmes. Une prudence extrême est donc requise. Les réponses viendront vendredi, pas avant. »

D'autre part, pour les employeurs, le GEES proposerait le maintien du télétravail obligatoire partout où il est possible.

Enfin, pour ce qui est de l'organisation de stages en été, il est bien entendu prématuré de se prononcer.

L'AISF et l'AES restent très attentifs aux mesures qui seront prises et vous informeront au plus vite et au mieux. Les conseils d'administration AISF et AES et certaines fédérations sportives ont également engagé un premier travail d'analyse des mesures pratiques qu'il conviendrait de prendre sur le terrain. Conseils et aides à appliquer dans le cadre d'éventuelles mesures de déconfinement des activités sportives vous seront communiqués par l'AISF et l'AES, mais les fédérations concernées sont bien entendu également au service de leurs clubs pour les accompagner.

Avec le soutien de



En collaboration avec



Nos Partenaires commerciaux



2/ Quelles solutions pour tenir mon Assemblée générale à distance ?

Si cela est possible, il est préférable de reporter votre Assemblée générale, le délai étant prolongé jusqu'au 10 septembre pour permettre aux membres d'échanger valablement sur la gestion de l'ASBL et présenter un budget qui tienne compte des conséquences de la crise sanitaire.

Toutefois, tenir son assemblée générale à distance, c'est possible. Cette Assemblée générale devra respecter les conditions habituelles d'une AG (convocation ET documents prévus à l'ordre du jour tels que comptes, budget prévisionnel, rapport d'AG de l'année précédente, liste de candidatures au CA...). Les quorums de présence restent d'application ainsi que les règles relatives aux procurations, majorité des présents ou représentés, etcétera.

Si la logistique en amont ne change pas, la formule « dématérialisée » pourrait vous tenter. Vous devrez être vigilant(e) à permettre les échanges et questions.

Quels outils alors ?

Les emails bien sûr, mais vous risquez d'avoir de très nombreux échanges qui pourraient se croiser.

La vidéoconférence : très à la mode, les plateformes de visioconférences ne manquent pas : Skype, Zoom, Hangouts, Whereby, Teams et WhatsApp (disponible en version de bureau) pour ne citer qu'eux.

Souvent, il n'est plus nécessaire que tous les utilisateurs aient un compte. Le gestionnaire de la réunion envoie un lien à ses invités qui se joindront à la réunion en ligne à la date et l'heure définies.

En misant sur l'autodiscipline et le respect de chacun, en distribuant la parole et pourquoi pas en l'accompagnant de la messagerie instantanée, cette solution semble la plus appropriée et la moins coûteuse à mettre en place, bien que tous ne soient pas 100% gratuits. Certains de ces outils vous permettront de créer un sondage en cours d'échanges. Cette option pourra être intéressante pour, par exemple, procéder aux élections d'administrateurs.

Pour les votes, vous pouvez aussi créer un sondage en ligne et l'envoyer par email ou lien internet à vos participants. Vous trouverez de nombreux outils de sondage en ligne tels que SurveyMonkey ou Lime Survey. Petit bémol : la gestion des réponses avec ou sans procuration sera d'autant plus compliquée que chaque personne ayant le lien pourra se connecter autant de fois qu'elle le souhaite. De plus, ces outils ont un coût.

Face à ces solutions classiques, des outils spécifiques « tout-en-un » existent. Easyquorum ou Neovote vous permettent, moyennant finances, de gérer votre Assemblée générale dématérialisée, depuis la convocation jusqu'à la séance en visioconférence, en passant par le chargement des documents téléchargeables par vos membres et le vote en ligne.

Il s'agit ici d'une liste non exhaustive de formules pour vous permettre de tenir votre Assemblée générale à distance. À vous de choisir celle qui correspond le mieux à vos besoins, mais aussi à vos moyens.

N'hésitez pas à contacter notre pôle communication pour toute question relative à la mise en place de l'un de ceux-ci.

Serge MATHONET

Directeur